

N° 24

SEPTEMBRE 2021



SOMMAIRE

P. 2

- Risque incendie en forêt
- Inscription FOGEFOR 2021

P. 3

- Projet Duramen dans l'Indre
- Actualités France Relance

P. 4

- Les rendez-vous forestiers

*Les techniciens forestiers sont à votre disposition le vendredi matin au bureau, sur rendez-vous ou par téléphone, afin de vous soutenir dans vos démarches.
N'hésitez pas à les contacter.*

Directeur de publication :
Marc de DREUILLE
Laurence de GRESSOT

Comité de rédaction :
Jacques PENIGAULT – Michel MARTIN
Lucie TALLIER – Bruno JACQUET

Conception :
Catherine GUILBAUD

La LETTRE des FORESTIERS PRIVÉS de l'INDRE

Bulletin d'information du Centre d'Études Techniques Forestières de l'Indre et des Forestiers Privés de l'Indre

EDITORIAL

Il est des circonstances au cours desquelles l'homme et la nature sont plus complices qu'à l'accoutumée.

Depuis un an et demi, la pandémie nous envahit ; elle a bloqué toute l'activité en France et dans le monde. Nous n'avons pas pu évoluer à notre guise dans nos activités forestières.

Dans le même temps, nos forêts continuent à subir des maladies. L'homme et la forêt se rejoignent dans la difficulté.

L'homme a les gestes barrière qu'il doit impérativement respecter pour protéger autrui sans oublier la vaccination et enrayer ainsi la pandémie.

La forêt n'a que l'homme pour se soigner ou éviter la propagation des maladies. Si les chênes pédonculés dépérissent, il faut les couper ; si les épicéas et pins sylvestres meurent il faut les couper et planter d'autres essences.

Chers forestiers, il nous appartient de prendre tous les moyens pour améliorer la situation de nos arbres et prendre des mesures salvatrices. En dépit des propos tenus par certains critiquant les coupes d'arbres, la forêt française a toujours été façonnée par l'homme. Si nous sommes malades nous consultons un médecin. Si nos forêts sont malades, les techniciens forestiers apportent toute l'aide nécessaire. Le CETEF par la formation, les essais, les références et le travail des animateurs est un vecteur de progrès essentiel pour la sauvegarde de la santé de nos forêts.

Marc de Dreuille
Président du CETEF de l'Indre

Les Forestiers Privés de l'Indre

- **321** adhérents à ce jour
- **39 125 ha** de forêts couvertes par l'assurance responsabilité civile

Nos objectifs :

- Vous représenter
- Vous défendre
- Vous assurer

Le CETEF 36 :

- **168** adhérents à ce jour
- **236** essais ou références

Nos objectifs :

- Expérimenter pour l'avenir de nos forêts
- Vous former
- Vous appuyer techniquement



RISQUE INCENDIE EN FORET

Avec le changement climatique, les sécheresses estivales et les incendies en forêt augmentent chaque année.

Pour se préparer face à ce risque, le syndicat des Forestiers Privés de l'Indre a collaboré à la rédaction d'un arrêté préfectoral "brûlage" qui définit des niveaux de risques incendie et les mesures préventives à mettre en place.

En région Centre Val de Loire, le CNPF travaille en lien avec les SDIS et les services de l'Etat pour réaliser un atlas « Feux de Forêt en Région Centre Val de Loire ». La réalisation de ces cartes va permettre de prioriser les massifs à risques et mutualiser les connaissances et compétences pour limiter les risques et faciliter les interventions dans le cas où un feu de forêt se déclarerait, grâce à une meilleure appréhension du territoire (maillage de dessertes, localisation des points d'eau, sensibilité et fréquentation des massifs...).

Cette année encore, une campagne nationale de prévention aux risques incendies en milieux naturels a été lancée par le Ministère de la Transition écologique, le Ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ONF et Météo France pour sensibiliser le grand public et présenter les comportements responsables à adopter en forêt.

Support de communication de prévention 2021 disponible sur le site internet du Ministère de la Transition Ecologique



CNPF et Syndicat vous tiendront au courant des précautions à prendre et des périodes de risque incendie

Quelques bonnes pratiques pour limiter le risque d'incendie en espace naturel :

- Entretien vos dessertes forestières pour faciliter l'accès des pompiers et limiter la propagation en cas d'incendie.
- Débroussailler son jardin. Le code forestier indique une obligation de débroussailler les abords de son habitation sur 50 mètres pour toute construction se trouvant à moins de 200 mètres d'un boisement.

En tant que propriétaire forestier, vous pouvez assurer vos forêts contre les risques incendie. A cet effet, le courtier en assurance Verspieren, partenaire de Fransylva, propose un contrat sur mesure pour couvrir les risques naturels, avec des tarifs compétitifs pour les adhérents de Fransylva.

L'assurance responsabilité civile incluse dans l'adhésion au syndicat des Forestiers Privés de l'Indre ne couvre pas les risques naturels. L'assurance incendie SYLVASSUR est à souscrire individuellement, si vous le souhaitez, auprès de l'assureur.

Sources : Prévention feux de forêt, CRPF <https://ifc.cnpf.fr/n/prevention-feux-de-foret/n:3871> ; Prévention des feux de forêt, MTE <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret> ; Feux de forêts dans l'Indre : les propriétaires se mobilisent, J.Griveau, Nouvelle République <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/ciron/feux-de-forets-dans-l-indre-les-proprietaires-privés-se-mobilisent>



INSCRIPTION FOGEFOR 2021

FOGEFOR – Formation à la Gestion Forestière

« Amélioration des peuplements » Description, diagnostic et orientation de gestion

Il est encore temps de vous inscrire au cycle de formation FOGEFOR « amélioration des peuplements » qui débutera le samedi 2 Octobre.

N'hésitez pas à contacter nos techniciens pour vous inscrire ou pour tout renseignement.

Ce cycle se déroulera en 4 journées (*dates précisées p.4*) dans les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire. Au cours de cette formation nous aborderons les questions de la mise en œuvre d'un Plan Simple de Gestion, l'amélioration des peuplements et de savoir faire la bonne intervention au bon moment. Les frais d'inscription sont de 150 € pour les 4 journées.



CENTRE RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
ILE-DE-FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE



PROJET DURAMEN, LE TEMOIGNAGE D'UN PROPRIETAIRE FORESTIER INDRIEN

M. Poitevin, propriétaire forestier dans l'Indre s'est lancé dans l'aventure Duramen* en 2020, il revient pour nous sur son expérience d'une populiculture "dynamique" :

« Suite à l'acquisition d'une peupleraie [abandonnée][...] j'ai contacté l'association DURAMEN à Orléans [...], renseignements pris sur la revue Forêts de France [...]. Un premier contact en mars 2020 puis la covid prenant le pas, le dossier repart en août 2020 avec une correspondante dynamique, Lydie Molandre. [...]

L'état des lieux doit être fait avant le début des travaux par la transmission des photos, également pendant les opérations de défrichages, remise en état par les différentes entreprises. Un comité scientifique et technique se réunit pour statuer sur l'éligibilité du projet en fonction des données stationnelles (pédologiques et environnementales).

Un contrat de mécénat est alors mis en place en cas de succès. Un suivi très précis sur les clones [choisis : Koster, Diva, Tucano, Rona et Dano], la densité, les devis et factures des entreprises doit être transmis, avec une réactivité exemplaire de la part de l'association, appuyé par notre technicien forestier Bruno Jacquet. Une garantie de gestion durable est indispensable (PSG, CBPS, RTG). Après plantation un document informatique doit être envoyé avant de valider l'aide dont le montant peut s'établir au maximum à 80 % HT suivant le nombre de mécènes. Cette aide est versée en trois fois ! 50 % à la signature du contrat, 25 % sur présentation des justificatifs et les 25 % restant au bout de 4 ans si le projet est un succès.

La peupleraie de
M. Poitevin, plantée avec
l'aide de Duramen



Le partenariat avec Duramen a été très agréable, constructif, avec la satisfaction d'un projet abouti, notamment avec l'aide discrète et efficace de M. Bruno Jacquet [...].

Si vous avez des projets sylvicoles éligibles pour cette association, n'hésitez pas à prendre contact avec Duramen, le parcours est palpitant. »

Jacques Poitevin

*Duramen est une association de mécénat environnemental créée en 2015 qui a comme objectif la plantation d'arbres pour pérenniser la forêt en région Centre-Val de Loire, atténuer les répercussions du changement climatique sur les écosystèmes, créer une ressource naturelle renouvelable qui va générer des emplois, renforcer la biodiversité et la gestion durable des forêts.



© Association Duramen

Pour en savoir plus : www.duramen.org



ACTUALITES FRANCE RELANCE

En septembre 2020, le gouvernement avait annoncé le plan *France Relance* avec le déploiement de 150 millions d'euros pour le renouvellement forestier face au changement climatique. Cette mesure forestière du Plan de Relance se décompose en 3 volets :

- Volet 1 : Investissement pour des peuplements sinistrés par les sécheresses ou des phénomènes biotiques (crise des scolytes par exemple).
- Volet 2 : Investissement pour l'adaptation des peuplements forestiers identifiés comme vulnérables face au changement climatique.
- Volet 3 : Investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers pauvres.

Les projets éligibles aux volets 2 et 3 peuvent atteindre un taux d'aide de 60 % maximum et pour ceux du volet 1 un taux de 80 % maximum. Les dossiers de demande d'aide peuvent être déposés à titre individuel ou via son gestionnaire sur la plateforme dématérialisée dédiée. L'instruction des demandes est ensuite faite par la Direction Départementale des Territoires.

N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire pour constituer un dossier.

Au 30 juin 2021, 32.6 millions d'euros ont été engagés au niveau national, pour une surface cumulée des dossiers déposés de 6 908 ha.

Dans la région Centre Val de Loire au 26 août 2021, 96 dossiers ont été déposés pour une surface cumulée de 754 ha et une valeur cumulée de 2.9 millions d'euros.

Dans l'Indre, 21 dossiers ont été déposés pour une surface de 185 ha et une valeur d'environ 647 320 euros, au 26 août 2021. Le département représente donc environ un quart des dossiers déposés en région Centre Val de Loire.

Le gouvernement a annoncé le 24 juillet dernier une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros pour les différents volets d'aide à la filière forêt-bois dans le cadre du plan *France Relance*. Cette enveloppe s'ajoute aux 200 millions d'euros déployés pour la filière forêt-bois, dont 150 millions d'euros dédiés au renouvellement forestier.

